

# GRILLE DE TARIFS

## A partir du 1<sup>er</sup> Juin 2026

\*Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à :  
 0,29 fois le SMIC horaire brut (3.46 € brut au 1<sup>er</sup> juin 2026) ;  
**MAIS** le salaire minimum conventionnel est plus avantageux donc il doit être appliqué :  
**4.20€ brut au 1<sup>er</sup> juin 2026**

### TARIFS MINIMUMS ET MAXIMUMS FIXES PAR LA LOI

Tarif statutaire	Minimum Statutaire par heure		Maximum Statutaire Par journée d'accueil	
	BRUT	NET	BRUT	NET
	4.20 €	3.28 €	61.55 €	48.08€

Tarif horaire pour le jour de repos hebdomadaire : **25%** du salaire  
 Majoration à partir de la **46<sup>ième</sup> heure par semaine** : à définir par les 2 parties mais avec un minimum de 10% (selon la nouvelle Convention Collective effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2022).

### INDEMNITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

	Montant de L'indemnité
<b>INDEMNITE D'ENTRETIEN</b>	Jusqu'à 6h05 d'accueil : <b>2.65€</b> (Forfait conventionnel)  Pour les journées de plus de 6h05 d'accueil : (minimum garanti légal) une journée d'accueil de 9 heures : <b>3.92 €</b>  soit 0.435 €/ l'heure minimum
<b>INDEMNITES DE REPAS</b>	<b>A définir entre les 2 parties</b>
<b>INDEMNITES KILOMETRIQUES</b>  L'indemnisation est à répartir, le cas échéant, entre les employeurs demandeurs des déplacements	Minimum légal : barème de l'administration  Maximum légal : barème fiscal Suivant la puissance fiscale du véhicule
<b>INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT (CDI)</b>	1/80 <sup>e</sup> du total des salaires bruts perçus pendant la durée du contrat de travail.  (Avec une ancienneté de 9 mois de l'AM)